

(à remettre dans le cartable en maternelle et à coller au journal de classe en primaire)

La ponctualité, le respect de l'autre, l'exactitude, l'ordre et la discipline créent une ambiance propice à l'épanouissement et au travail intellectuel de chacun.

A. HORAIRES

1. Chaque élève doit se trouver à l'école avant la 1^{re} sonnerie de 8h28 annonçant la mise en rang. La seconde sonnerie de 8h30 annonce le début des cours. En maternelle, les parents conduisent leur enfant en classe à partir de 8h20 et quittent les lieux à 8h30 au plus tard. En primaire, chaque élève doit aller se mettre en rang avec les autres enfants de sa classe. Les parents n'ont pas accès à ces rangs.
2. L'élève ne peut quitter l'école pendant les heures de classe de 8h30 à 15h45 que s'il est accompagné d'un de ses parents ou d'un représentant légal et après autorisation de la direction ou du titulaire.
3. Une garderie gratuite est organisée chaque matin de 7h00 à 8h20 ainsi que de 12h00 à 12h30 le mercredi.
4. Une garderie payante est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h00. Chaque parent doit récupérer son enfant à 18h00 au plus tard.
5. Garderies gratuites : 07h00 à 8h20 chaque jour
12h00 à 12h30 le mercredi

B. COLLATIONS * RÉCRÉATIONS * REPAS

6. La cloche ou la sonnerie marque la fin de la récréation. Les enfants doivent se ranger calmement. À la seconde sonnerie, le silence est exigé et chacun reste en rang pour rejoindre sa classe accompagné du titulaire.
7. En cas de maladie avérée, l'élève doit rester à son domicile. Toutefois, si l'enfant se présente à l'école, il ne pourra pas rester à l'intérieur pendant les récréations (sauf si un problème de santé intervient pendant la journée ou cas exceptionnel apprécié par l'équipe éducative). Nous recommandons aux parents de bien couvrir leur enfant et de lui conseiller de rester sous le préau.
8. Les enfants qui le désirent peuvent boire gratuitement de la soupe aux récréations ainsi qu'à midi ou/et du cacao le vendredi. Il n'y a pas de distribution de soupe le mercredi.
9. En cas de pluie, les enfants n'ayant pas de veste ou un manteau doivent obligatoirement se trouver sous le préau.
10. Des portemanteaux sont à la disposition des enfants. Il est donc interdit de laisser trainer des vêtements sur la cour.
11. Des bacs de rangement sont à la disposition des enfants pour y déposer leur boîte à tartines après le repas. Il est donc interdit de laisser trainer des boîtes à tartines sur la cour.
12. Les collations saines sont privilégiées et vivement conseillées. Des fruits sont distribués gratuitement à partir de décembre jusqu'à fin juin.
13. Le mercredi, c'est le jour du fruit ! Seul un fruit sera accepté comme collation.

C. SENS DE LA VIE EN COMMUNAUTÉ

14. L'introduction à l'école d'armes, de couteaux, de briquets, d'allumettes, d'un **gsm**, d'objets de valeur ou dangereux est interdite.
15. L'élève doit **respecter les autres**, utiliser un vocabulaire, des gestes et des attitudes correctes comme le veut le **code de politesse**. Les agressions verbales et physiques (bousculer, frapper, être grossier, mordre, griffer, ...) ainsi que le vol et le racket seront punis et **pourront conduire à un renvoi définitif de l'école**.
16. Les locaux (classes, toilettes, couloirs,...) et le matériel scolaire sont mis à notre disposition pour instruire. Ceux-ci seront respectés sous peine d'une sanction.
17. Il est **interdit de courir dans les classes, dans les couloirs, dans les escaliers ainsi que de jeter des objets divers** (gommes, papiers, crayons, boules de neige, cailloux, ...)
18. Personne n'est autorisé à traîner dans les couloirs ou les classes pendant les récréations.
19. Le tri des poubelles doit être impérativement respecté.

D. EN CLASSE

20. Pendant les heures de classe, le **calme** est de rigueur. L'élève est tenu de **lever le doigt pour demander la parole et doit rester à sa place**. L'enfant demandera pour aller aux toilettes. Il est interdit de boire des boissons sucrées et de manger pendant les cours.
21. L'élève aura à cœur de **respecter son matériel** personnel ainsi que **celui de ses camarades**. Il **veillera à disposer de ses affaires chaque jour** en renouvelant ce qui doit l'être : colle, crayons d'écriture et de couleurs (toujours bien taillés), gomme, latte, ...
22. L'élève doit garder son **bureau en ordre et propre**.
23. L'enseignant est là pour écouter, aider l'élève en cas de problèmes et de conflits.
24. L'élève doit **respecter la parole des autres et attendre qu'il ait fini de parler avant de prendre la parole**. On ne se moque pas de ce que dit ou fait un camarade.
25. L'élève doit écouter et respecter les consignes données par l'équipe enseignante.
26. L'élève doit **demandeur des explications** lorsqu'il ne comprend pas.

E. JOURNAL DE CLASSE * BULLETINS * RENCONTRES PARENTS/ENSEIGNANTS

27. Le journal de classe doit être signé chaque jour ou au moins une fois par semaine par une personne responsable de l'enfant.
28. Trois bulletins seront remis à intervalle régulier. À cette occasion, une réunion de parents sera organisée.
29. Les enseignants se tiennent à la disposition des parents chaque matin de 8h20 à 8h30 ou encore à un autre moment à fixer de commun accord.

F. ABSENCES

30. Chaque absence doit être justifiée à partir de 6 ans. Un certificat est obligatoire à partir du troisième jour consécutif d'absence. Le document officiel de l'école doit être utilisé à cet effet. Il est disponible auprès du titulaire de votre enfant et sur le site internet de l'école.
31. L'élève doit remettre ses cours en ordre après chaque absence.

G. EDUCATION PHYSIQUE

32. Les cours d'éducation physique sont obligatoires. Pour être dispensé de ces cours, il faut un certificat médical. Pour la gymnastique, il faut revêtir le tee-shirt de l'école, avoir un short et des chaussures ne laissant pas de traces sur le sol. Pour le cours de natation, le bonnet de bain est obligatoire et les shorts sont interdits. Les bijoux et autres objets de valeur sont interdits. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.
33. En psychomotricité, une tenue décontractée est privilégiée et conseillée pour le bien-être de l'enfant.

H. DIVERS

34. Dans la mesure du possible, les vêtements seront identifiés.
35. **Dans le bus, il faut rester assis** jusqu'à l'arrêt. On ne parle pas trop fort pour ne pas déranger le chauffeur. Il est interdit d'y boire et d'y manger.
36. Si l'enfant dispose d'un livre de l'école ou de la bibliothèque, il en est responsable et doit le ramener à la date prévue sans l'avoir abîmé.

Pour accord après avoir pris connaissance de chacun de ces points.

Date et signature de l'élève

Date et signature des Parents

